

Projet d'évaluation du lycée Honoré d'Estienne d'Orves de Carquefou

Année 2023/2024

Premières et terminales technologiques

Préambule

L'équipe éducative, réunie en groupes disciplinaires et en concertation définit un document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, débattu et approuvé au lycée en conseil pédagogique, s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national (note de service du 28/07/2021 – BOEN du 29/07/2021). Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles et, ainsi, de dédramatiser l'évaluation. L'évaluation, en effet, doit contribuer sereinement au parcours du lycéen et à sa préparation à l'enseignement supérieur.

1. Cadre général

Tous les enseignements du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière. Ces évaluations entrent en compte dans l'obtention du baccalauréat (40% de la note finale) et/ou sont reportées dans Parcours Sup. L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les moyennes des bulletins, donc les notes qui les composent. Ces notes rendront compte, à chaque trimestre, des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal. Le projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable chaque année.

2. Des principes communs

- Les évaluations respectent les attendus des programmes d'enseignement.
- Particulièrement pour les évaluations à fort enjeu, les élèves savent au préalable sur quoi ils seront évalués et connaissent les attendus et les critères de l'évaluation.
- L'élève bénéficiant d'un aménagement d'épreuve ou d'un protocole officiel doit pouvoir composer dans les conditions requises. Si un temps supplémentaire de passation n'est pas possible, le barème est adapté.
- La moyenne trimestrielle est calculée via le logiciel Pronote, arrondie au ½ point supérieur. La moyenne annuelle est la moyenne des 3 trimestres.
- Toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs.
- L'élève est évalué dans des situations variées, y compris à l'oral.
- Les élèves obtiennent à chaque trimestre, un nombre suffisant et raisonnable de notes dans chaque discipline, afin que la moyenne de la période soit représentative de leurs acquis ; chaque discipline précise ce seuil minimum (**cf. tableau**) ;
- Les élèves bénéficieront d'une appréciation orale ou écrite qui leur permette de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;

Rappel réglementaire : le professeur reste souverain dans sa notation. Si une note peut être soumise à explication, elle ne peut en aucun cas faire l'objet de demande de révision ou de modification, sauf erreur constatée et confirmée par l'enseignant.

3. Les absences :

a. La gestion d'une absence ponctuelle à un devoir

- Tout élève doit faire justifier son absence auprès de la vie scolaire.
- Si le professeur juge que l'absence fait porter un risque à la représentativité de la moyenne de l'élève, une nouvelle évaluation est organisée à son intention.
- Ce rattrapage ponctuel peut-être proposé dès le retour en classe de l'élève.
- Pour les devoirs à fort enjeu, un rattrapage systématique est organisé le mercredi après midi

b. Cas d'une moyenne non représentative en fin de trimestre

- Si le nombre de notes ou la catégorie de devoirs sur table est insuffisant pour rendre la moyenne significative, l'enseignant peut décider, en informant le personnel de direction référent de la classe, de neutraliser une moyenne en la remplaçant par NN (non noté). La famille est informée de cette décision.
- Si un élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle représentative pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement :
 - Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première.
 - Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.

La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

- Si l'élève ne se présente pas à l'évaluation de remplacement, la moyenne annuelle de 0 lui sera attribuée dans la discipline concernée.

4. Les spécificités par matière

MATIERES TECHNOLOGIQUES :

Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales (filière ST2S) :

Principes généraux : La note posée dans la discipline porte sur l'ensemble de l'enseignement de ST2S intégrant les deux pôles du programme : le **pôle thématique** et le **pôle « Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social »** du cycle terminale (1ère et terminale).

Les évaluations à fort enjeu :

- Elles permettent de vérifier les objectifs fixés par les programmes en termes de connaissances et de compétences.
- L'élève devra réviser un ensemble plus large de notions et méthodes étudiées.
- Ce sont des travaux plus longs dans un temps limité et dont l'énoncé évalue les capacités exigibles du pôle thématique, ainsi que les compétences transversales comme la capacité de l'élève à mobiliser les connaissances du programme ; analyser, argumenter et synthétiser ; exploiter les documents avec pertinence.
- Fréquence minimale de ces évaluations : 1 par trimestre
- La date et les modalités de l'évaluation sont communiquées à l'avance aux élèves.

Les évaluations à moindre enjeu

- Elles ont vocation à permettre à l'élève de se situer dans l'acquisition des compétences.
- Il peut s'agir par exemple de travaux individuels ou de groupe, de résultats de synthèses ou de reformulations écrites ou orales, d'exercices de vérification des connaissances ...
- Fréquence minimale de ces évaluations : 2 par trimestre

Biologie et Physiopathologie humaines – Classe de 1^{ère} – (filière ST2S)

	1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T
Principes généraux	- Les compétences évaluées sont en lien avec les compétences attendues lors de l'épreuve terminale du baccalauréat en prenant en compte une progressivité des apprentissages.		
Structuration de l'évaluation	<u>Les évaluations à fort enjeu :</u> <ul style="list-style-type: none">- Elles sont majoritairement prises en compte dans le calcul de la moyenne trimestrielle.- Elles ciblent la capacité de l'élève à mobiliser des connaissances, à produire de courtes synthèses, à exploiter des données expérimentales et des ressources documentaires, à maîtriser le vocabulaire médical.- Les élèves produisent un écrit individuel en temps limité.- La date de l'évaluation, les compétences évaluées et le contenu scientifique sont explicitement communiqués à l'avance aux élèves.- Fréquence minimale de ces évaluations : 2 par trimestre. <u>Les évaluations à moindre enjeu :</u> <ul style="list-style-type: none">- Elles sont minoritairement prises en compte dans le calcul de la moyenne trimestrielle.- Elles évaluent les compétences de l'élève en cours de formation, dans des situations et des modalités variées (travaux écrits, oraux, numériques, pratiques, individuels, en groupe, en classe, à distance, interrogations de connaissances, ...).- Fréquence minimale de ces évaluations : 2 par trimestre.		

Physique-Chimie pour la santé – Voie technologique (1ST2S)

Par trimestre	
Évaluations à fort enjeu	Évaluations à moindre enjeu (écrites ou orales)
Évaluations d'au moins 1h en adéquation avec les sujets des épreuves de spécialité des sessions antérieures ou faisant appel aux situations d'évaluation disponibles dans la banque nationale de sujets. 2 minimum pour au moins 60 % de la moyenne trimestrielle.	Évaluations courtes : interrogations sur table, individuelles ou collectives, devoirs ou exercices en temps libre, questionnements à choix multiples en classe ou hors la classe, activités de projet, analyse de documents, exercices avec prise d'initiative... 2 minimum comptant pour au maximum 40 % de la moyenne trimestrielle.

Chimie -Biologie et Physiopathologie humaines – Classe de terminale – (filière ST2S)

	1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T
Principes généraux	- Les compétences évaluées sont en lien avec les compétences attendues lors de l'épreuve terminale du baccalauréat en prenant en compte une progressivité des apprentissages.		
Structuration de l'évaluation	<p><u>Les évaluations à fort enjeu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles sont majoritairement prises en compte dans le calcul de la moyenne trimestrielle. - Elles ciblent la capacité de l'élève à mobiliser des connaissances, à produire de courtes synthèses, à exploiter des données expérimentales et des ressources documentaires, à maîtriser le vocabulaire médical. - Les élèves produisent un écrit individuel en temps limité. - La date de l'évaluation, les compétences évaluées et le contenu scientifique sont explicitement communiqués à l'avance aux élèves. - Fréquence minimale de ces évaluations : 2 par trimestre. - Une évaluation commune (chimie et BPH) est prévue (d'une durée de 3h30) <p><u>Les évaluations à moindre enjeu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles sont minoritairement prises en compte dans le calcul de la moyenne trimestrielle. - Elles évaluent les compétences de l'élève en cours de formation, dans des situations et des modalités variées (travaux écrits, oraux, numériques, pratiques, individuels, en groupe, en classe, à distance, interrogations de connaissances, ...). - Fréquence minimale de ces évaluations : 2 par trimestre. 		

Economie gestion (filière STMG) :

Composition de la moyenne trimestrielle :

Dans chaque discipline (sciences de gestion, management, droit-économie), au moins 2 évaluations individuelles à « fort » enjeu sont menées par trimestre, sous la forme de devoirs sur table, d'exposés oraux, ou de rendus de dossiers, etc. Les critères d'évaluation reposent sur les capacités et compétences du programme.

Cette moyenne est agrémentée d'une note correspondant à la moyenne des évaluations à « faible » enjeu, menées tout au long du trimestre (exercice ramassé, travail de groupe, devoir maison...)

Évaluation de l'étude de gestion en classe de première

La moyenne obtenue en enseignement de Sciences de gestion et numérique en classe de première, figurant sur le livret scolaire, sera prise en compte pour le baccalauréat en contrôle continu certificatif (comptant pour 40 % du total). Un coefficient 8 est attribué à la note de contrôle continu obtenue pour l'enseignement de Sciences de gestion et numérique.

Ainsi, l'étude de gestion, et sa soutenance, constitue un élément majeur de l'évaluation dans cette discipline, comme travail d'étude d'une situation organisationnelle réelle et préparation à l'oralité. Son évaluation repose sur une grille de compétences à maîtriser, et est pondérée avec un coefficient double aux autres évaluations.

Évaluation du projet de gestion en classe de terminale

En terminale s'ajoute aux évaluations précitées l'évaluation de la démarche projet (sera évaluée la contribution individuelle au travail de groupe mené dans ce cadre).

Évaluations blanches de spécialités

Au moins une évaluation blanche sera proposée dans chacune des spécialités (en première ou en terminale).

Rattrapage

Les évaluations à fort enjeu seront rattrapées systématiquement le mardi à partir de 15h30 ou le mercredi après-midi.

TRONC COMMUN :

Education Physique et Sportive :

	1ER TRIMESTRE	2 E TRIMESTRE	3E TRIMESTRE
CLASSE 1ERE	EVALUATION TRIMESTRIELLE	EVALUATION TRIMESTRIELLE	EVALUATION TRIMESTRIELLE
CLASSE TERMINALE	EVALUATION CERTIFICATIVE		
1 EVALUATION CERTIFICATIVE PAR TRIMESTRE	En EPS, l'évaluation certificative s'effectue dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (C.C.F). L'élève est évalué pendant l'année de terminale sur trois épreuves reposant sur trois activités physiques et sportives et artistiques de nature différente. La note finale obtenue par l'élève est la moyenne des trois notes obtenues aux évaluations certificatives qui ponctuent chaque période de formation. La note de C.C.F est la seule note retenue pour le baccalauréat. Cette note ne sera pas communiquée aux élèves. Une commission académique harmonise les notes des épreuves du contrôle en cours de formation. Remarque importante : Seul un certificat médical peut justifier l'absence d'un élève aux évaluations certificatives dans le cadre du contrôle en cours de formation. L'élève sera convoqué officiellement à une évaluation de rattrapage. En cas d'absence injustifiée, la note de 0/20 sera attribuée à l'élève sur l'activité concernée.		
+	Evaluation certificative N°1 Convocation officielle Co-évaluation (2 enseignants)	Evaluation certificative N°2 Convocation officielle Co-évaluation (2 enseignants)	Evaluation certificative N°3 Convocation officielle Co-évaluation (2 enseignants)
1 EVALUATION PAR TRIMESTRE	Note trimestrielle n°1 différente de celle du contrôle en cours de formation et prise en compte pour parcoursup.	Note trimestrielle n°2 différente de celle du contrôle en cours de formation et prise en compte pour parcoursup.	Note trimestrielle n°3 différente de celle du contrôle en cours de formation.

Français :

En Première, le Français est évalué pour le baccalauréat à l'écrit et l'oral par deux épreuves terminales (épreuves anticipées de Français). Les notes données dans l'année ne rentrent pas dans le cadre d'un contrôle continu.

Une moyenne trimestrielle repose sur un minimum de **deux notes d'écrit** (dont au moins une évaluant un devoir surveillé) et **une note d'oral**.

À L'ÉCRIT :

- **exercices du baccalauréat**.

- des épreuves écrites et orales communes de type baccalauréat seront organisées.

- **écrit(s) d'appropriation**

- des évaluations de **devoirs retravaillés** après une première évaluation - des contrôles de **connaissances littéraires ou grammaticales**

À L'ORAL :

- des **évaluations collectives** en classe,

- des **évaluations de devoirs oraux rendus** sous des formes variées - des évaluations de **devoirs retravaillés** après une première évaluation...

ÉPREUVES COMMUNES :

- des épreuves **écrites et orales communes** de **type baccalauréat** seront organisées au cours de l'année.

Points de vigilance :

Des **coefficients** attachés aux différentes notes tiennent compte de la **complexité** des exercices proposés, de l'**importance du travail préalable** qui a été mené pour préparer cette évaluation, de l'**ampleur des compétences** évaluées.

Histoire/Géo/EMC

En Histoire et géographie : Parmi les notes attribuées chaque trimestre pour évaluer les capacités liées à la discipline, la moyenne s'appuiera sur au moins un devoir à fort enjeu (Devoir sur table organisé en un temps limité en classe ; etc).

En EMC : La moyenne annuelle sera constituée d'au moins 3 notes portant sur des exercices variés (travail écrit ; présentation orale ; etc).

LVA : anglais

- Sur le cycle terminal, les élèves sont entraînés et évalués sur les 5 activités langagières (Compréhension orale/ Compréhension écrite/ Expression écrite/ expression orale en interaction et en continu).
- Le nombre d'évaluations est adapté au nombre d'heures semaine des élèves.
- Les évaluations ne donnent pas systématiquement lieu à une note (évaluations en cours de formation).
- Une grille d'évaluation critériée reste l'outil prioritaire afin de mesurer les réussites et les progrès des élèves.

	1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T
1ère/ Terminale technologique	2 activités langagières	2 activités langagières	2 activités langagières Niveau visé 1ère : B1/ B2 Niveau visé terminale : B2

LVB : Allemand et espagnol

	1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim
1 ^{ère} Gen. et techno Niveau visé : A2+/B1	Au moins 2 activités langagières / trimestre (évaluations sommatives et/ou évaluations formatives) Coef. : de 0.5 à 2 Durée : 1 heure max.	Au moins 2 activités langagières / trimestre (évaluations sommatives et/ou évaluations formatives) Coef. : de 0.5 à 2 Durée : 1 heure max.	Au moins 2 activités langagières / trimestre (évaluations sommatives et/ou évaluations formatives). Coef. : de 0.5 à 2 Durée : 1 heure max.
Term. Gen. et Techno. Niveau visé : B1	Au moins 2 activités langagières / trimestre (évaluations sommatives et/ou évaluations formatives). Coef. : de 0.5 à 2 Durée : 1 heure max.	Au moins 2 activités langagières / trimestre (évaluations sommatives et/ou évaluations formatives). Coef. : de 0.5 à 2 Durée : 1 heure max.	Au moins 2 activités langagières/trimestre. (évaluations sommatives et/ou évaluations formatives). Coef. : de 0.5 à 2 Durée : 1 heure max.

Mathématiques

Au minimum deux devoirs à fort enjeu accompagnés d'évaluations régulières à moindre enjeu par trimestre.
Les éventuels devoirs-maisons ne sont pas notés ou ont un impact très limité sur la moyenne.

Philosophie

L'évaluation de la philosophie en classe de terminale a pour vocation la préparation aux épreuves terminales. Les notes des élèves ne s'inscrivent donc pas dans la perspective d'un contrôle continu pour le baccalauréat. Il y aura au minimum trois devoirs type bac, complets ou fractionnés (dont, au deuxième trimestre, un bac blanc) réalisés au cours de l'année, et complétés, au choix du professeur, par d'autres exercices (oraux, contrôles de connaissance, formes d'écritures variées, etc.), réalisés en classe ou à la maison. L'ensemble de ces exercices visent à faire acquérir aux élèves les capacités de problématisation, d'argumentation et de conceptualisation, inséparables de connaissances philosophiques élémentaires, qui sont nécessaires à leur réussite aux épreuves terminales du baccalauréat."